

FUTSAL

Réunion du 23 octobre 2017

Présidence : M. Dominique D'AGOSTINO

Co-président : M. Eric BERTIN

Excusés : Mme Christelle PEYRARD, M. Jacky BLANCARD

Assiste : M. Yves BEGON (Président du département sportif)

CHAMPIONNATS (INFOS-CLUBS)

Horaires

Les clubs ont l'obligation de respecter les horaires fixés. Ils peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer leur rencontre lors d'un même week-end. Une telle demande doit être introduite auprès des services de la Ligue impérativement au plus tard le lundi midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par FOOTCLUBS.

Les clubs sont priés de prendre note qu'aucune modification hors délai ne sera acceptée par la Commission.

Saisie des résultats

En cas de difficulté pour la saisie des résultats merci de bien vouloir faire un mail dès le dimanche soir à la ligue.

Courrier du PAYS VOIRONNAIS :

R2 – Poule B : FUTSAL LIONS LOISIRS / PAYS VOIRONNAIS (du 08/10/2017)

La Commission prend connaissance de la correspondance adressée par le club PAYS VOIRONNAIS contestant le résultat du match suite à l'absence d'arbitres officiels.

Constatant que, suite au changement de jour, la rencontre s'est disputée le dimanche 08 octobre 2017 et qu'après lecture de la feuille de match celle-ci ne comporte aucune mention permettant de remettre en cause le score final.

Qu'en l'état actuel du dossier et dans ces conditions il convient d'entériner le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Calendriers

R2 : Poule B - J.O.G.A. / AS ROMANS du 21/10/2017 se disputera le samedi 18/11/2017 à 17H00 au Gymnase Reynies Bayard à GRENOBLE.

Statut de l'arbitrage

Voir PV de la réunion du 28/09 de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage concernant les clubs en infraction.

COUPE NATIONALE FUTSAL

Le deuxième tour régional de la Coupe Nationale Futsal se disputera le samedi 04 novembre 2017 (heure de référence : 18h00).

AMENDES

Feuilles de match non parvenues : 25 € d'amende à chaque club recevant.

* 4^{ème} journée de championnat :

R1 - Poule B : VAULX EN VELIN FUTSAL / A.S. MARTEL CALUIRE

Résultats non saisis dans les délais prescrits : 25 € d'amende

R2 – Poule A (match du 22/10/2017) : A.S. IRIGNY VENIERES

Poule A (match du 22/10/2017) : PICQ FUTSAL CLUB

Feuilles de match parvenues hors délai : 25 € d'amende à chaque club recevant

* 2^{ème} journée de championnat :

R2 – Poule C : CALUIRE FUTSAL F.C. / AIX LES BAINS F.C

* 1^{er} tour de la Coupe Nationale :

C.S.A. du 7^{ème} REGIMENT du MATERIEL à LYON / S.L. DOMMARTIN

Cette décision est susceptible d'appel, devant la commission d'appel de ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect de l'article 190 des RG de la FFF.

Les Présidents

Dominique D'AGOSTINO et Eric BERTIN